

FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Inscription aux épreuves de sélection

rentrée septembre 2021



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR AIDE-SOIGNANT(E) ?

Pour vous inscrire pour la rentrée de septembre 2021, vous devez retourner votre dossier au plus tard le **vendredi 2 juin 2021** :

- Par envoi postal, cachet de la poste faisant foi
(courrier recommandé avec accusé de réception de préférence),
- Par dépôt au secrétariat contre émargement d'un de ces deux établissements :
 - IFAS de Châtillon-sur-Seine – 2 place Marcel Pagnol
 - IFSI de Semur-en-Auxois, 3 bis Avenue Pasteur



VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPORTER :

- Une pièce d'identité recto-verso.
- Une lettre de motivation **manuscrite**.
- Un curriculum vitae.
- Un document **manuscrit** relatant selon le choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec la formation. Ce document n'excède pas 2 pages.
- Copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français.
- Copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires.
- Selon votre situation, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et stages et/ou recommandations de(s) l'employeur(s).
- Pour les ressortissants hors union européenne, une attestation de niveau de langue française requis CI et un titre de séjour valide pour toute la période de formation.
- Vous pouvez joindre tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (association, sportif, etc...) en lien avec la formation aide-soignante.
- Un chèque de 80€ à l'ordre du Trésor Public en règlement des frais d'inscription.

À l'issue du dépôt de votre dossier, vous serez convoqué pour un entretien oral.

FORMATION AIDE-SOIGNANT(E)

Inscription aux épreuves de sélection

rentrée septembre 2021

i

LA SÉLECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'un binôme.

L'affichage des résultats aura lieu le **mardi 22 juin 2021 à 12 heures.**

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical établi par un médecin agréé et de vos attestations de vaccinations à jour conformément à l'arrêté du 7 avril 2020.

.....

Conformément à l'arrêté du 7 Avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

Le nombre de place pour la rentrée de septembre 2021 est fixé à 48.

La sélection est ouverte **à partir du lundi 4 janvier 2021.**

Votre dossier doit être retourné **au plus tard le vendredi 2 Juin 2021.**

.....

i

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Vous pouvez adresser un mail au secretariat.ifas@ch-semur.fr ou appelez le 03 80 81 84 44